

## Tableau de Garanties

### Responsabilité Civile Auto-constructeur (CS 694 et clause 49)

Montant des garanties et des franchises :

Nature des garanties	Montant par sinistre	Franchise
<b>Responsabilité Civile :</b>		-
- Autres dommages corporels (2) (3)	20 000 000 € (5)	-
- Dommages matériels par action de l'eau (4)	366 500 €	-
- - Autres dommages matériels	1 650 000 €	
<b>Défense pénale et recours</b>	20 000 €	-

(2) Sous réserve des dispositions prévues aux Conventions Spéciales n° 694 - Titre III "Les Sinistres" 1- C "Dommages exceptionnels".

(3) Ce montant constitue également un maximum pour l'ensemble des dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel.

(4) Ce montant constitue également un maximum pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel.

(5) Ce montant n'est pas indexé.

### Défense du consommateur auto-constructeur (CS 697c)

Nature et montant des garanties et franchise :

Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise
Assistance technique (habitation, consommation)		10%
Assurance "Frais de procès" pour les réclamations > 152 €	4458 € par litige et 13 360 € par an	mini 111 €

Cotisation totale annuelle TTC : ..... 61 €

Nous vous rappelons que les garanties cessent à l'échéance anniversaire qui suit la fin d'adhésion à l'association des Castors Rhône-Alpes.